

Les divers actes d'incorporation des Banques de la Puissance expireront l'année prochaine, et le moment paraîtrait opportun pour reconsidérer notre système de banque, ainsi que notre système de cours monétaire en autant qu'il s'y rapporte.

Vous aurez probablement à vous occuper des lois touchant la banqueroute commerciale.

L'accroissement de notre commerce extérieur, qui se développe constamment, et la perspective de modifications prochaines que pourrait apporter le gouvernement de Sa Majesté dans les rapports commerciaux de l'Angleterre avec les pays étrangers, sont des sujets qui demandent notre plus sérieuse attention, et toute notre vigilance; tandis que notre développement rapide soulève sans cesse des problèmes importants qui requièrent l'intervention et l'assistance du Gouvernement Impérial. C'est pourquoi je vous recommande, avec l'assentiment de Sa Majesté, de ratifier la nomination d'une personne qui soit chargée en permanence de représenter le Canada à Londres et de veiller sur les intérêts canadiens.

Les sujets que je viens d'énumérer sont d'une haute importance, et je les soumets à votre sérieuse considération avec une confiance entière dans votre sagesse et votre patriotisme.

M. Richie, député pour Halifax, a proposé l'adresse au discours du Trône; M. Fréd. Houde, député de Maskinongé, a secondé l'adresse.

Nous empruntons au discours que fit M. Houde on cette circonstance, les lignes suivantes sur la question de repatriement:

"J'espère, dit-il, que cette année, l'on mettra à exécution le projet patriotique conçu par l'Hon. Ministre de l'agriculture, il y a sept ans. Nous encouragerons aussi le repatriement en donnant aux canadiens qui sont émigrés aux Etats-Unis la facilité de revenir au pays et de s'établir dans le Nord-Ouest. Nous n'aurons jamais de meilleurs colons que nos compatriotes, et ce repatriement sera l'un des moyens les plus efficaces de faire connaître les avantages que peuvent trouver les colons au Nord-Ouest. On pourrait peut-être prétendre que, au lieu d'encourager les Canadiens qui sont aux Etats-Unis, il serait préférable de favoriser ceux qui sont parmi nous et qui voudraient s'établir à Manitoba. A cette objection je répondrai que le gouvernement fédéral n'a pas autant d'intérêt à transporter au Nord-Ouest aucune partie de notre population établie dans les autres provinces qu'à y attirer ceux qui sont à l'étranger. J'espère que les prix des terrains seront fixés aux taux les plus modérés, et que nous empêcherons autant que possible les spéculateurs de s'en emparer....."

M. R. P. Vallée, député de Portneuf, dans son compte rendu des délibérations de la Chambre des Communes, au *Courrier du Canada*, faisait il y a quelques jours les remarques suivantes au sujet de cette importante question:

"..... Tout en consacrant une très-grande partie de nos ressources pour le développement de l'Ouest, il faut bien prendre garde d'oublier le développement de l'Est.

"Si nous voulons faire de l'Ouest le grenier du Canada, il faut en même temps créer un grenier dans l'Est, afin de nous prémunir contre les années de

revers, de manque de récoltes, qui pourraient survenir de temps à autre dans l'Ouest.

"Or ce grenier de l'Est peut être ouvert dans le vaste, abondant et fécond territoire du Lac St. Jean.

"Il est de bonne politique, croyons-nous, de ne pas négliger l'ouverture prompte, prochaine de ce beau pays de l'Est.

"Quand la récolte manquera dans l'Ouest, le territoire du Lac St. Jean pourra subvenir à ce malheur.

"Il y a là une idée qui mérite attention, étude et développement.

"Avant peu cette question sera soulevée devant les Communes, et nous osons espérer que le Gouvernement y donnera sa sérieuse considération....."

## CAUSERIE AGRICOLE

### QUALITÉS DES TERRES (Suite).

C'est la fécondité qu'on doit chercher dans la terre: pour la rencontrer il faut que les mottes n'en soient ni blanches ni noires, que ce ne soit ni un sable maigre et sans aucun mélange ni de terre ni de l'argile pure, ni de caillou grossier, ni du gravier sec, ni une poussière jaune aussi maigre que la pierre même, ni une terre salée, amère ou bourbeuse, ni un terrain sablonneux et caillouteux.

On la reconnaît si, après avoir versé sur une petite motte de cette terre de l'eau douce, et l'avoir pétrie entre les mains, on remarque qu'elle est gluante et que ses parties sont adhérentes entr'elles. De même, si après avoir fait un trou en terre, on vient à le remplir de la terre qu'on en avait tirée, et qu'il s'en trouve de reste, c'est une preuve que cette terre est grasse; comme s'il n'y en avait pas assez pour la remplir, c'est une preuve qu'elle est maigre; s'il n'y a que ce qu'il faut pour gagner le niveau du terrain, c'est une preuve qu'elle est d'une qualité qui tient du milieu entre la grasse et la maigre.

On connaît la douceur d'une terre au goût qu'elle aura, lorsqu'en en aura pris une motte dans la partie du champ qui plaira le moins, et qu'on l'aura fait détrempé dans un vase de terre cuite rempli d'eau douce.

Si les arbustes qu'une terre produit sont lisses, brillants, hauts et féconds, sans qu'il s'en trouve de tortus de stériles, ni de petits qui languissent faute de nourriture.

Quant à la position des terres, elles ne doivent ni être assez plates pour que l'eau y reste dans un état continu de stagnation, ni assez perpendiculaires pour qu'elle n'y fasse aucun séjour, ni enterrées de façon que les mauvais temps et la chaleur s'y fassent sentir avec excès. Le plus grand avantage que l'on puisse désirer dans une terre, est qu'elle participe à toutes ces qualités à la fois sans prépondérance de la part d'aucune, de façon que ce soit ou une campagne ouverte dont la pente insensible laisse écouler les eaux de pluie, ou un coteau dont l'élévation soit douce, ou une vallée peu profonde, et où le courant de l'air ne se trouve point resserré, ou une montagne qui soit protégée contre les mauvais vents, soit par une montagne qui sera vis-à-vis d'elle, soit par quelque autre genre de ressource, ou qui soit couverte de